

## **I – L'EQUIPE ATPE :**

- Une coordinatrice à trois quart temps,
- Une animatrice adjointe à trois quart temps,
- Quarante et un bénévoles qui effectuent un minimum d'une ou deux heures par semaine et par enfant.

## **II – LES SECTEURS D'INTERVENTION :**

L'activité s'est déroulée à Manosque et quelques communes proches.

## **III – LE CADRE D'INTERVENTION :**

En agissant dans le cadre "Une Heure Pour un Enfant", l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA 04 et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

La famille bénéficie d'une intervention à domicile ou dans nos locaux, sans contrepartie financière. Elle s'engage à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement (signature d'un contrat moral).

## **IV – LES OBJECTIFS :**

L'ensemble des actions de l'ATPE est destiné en priorité aux enfants issus de milieux défavorisés, et par extension à leur famille, dans le suivi de la scolarité.

### Objectifs généraux :

Les salariés et les bénévoles contribuent :

- au développement personnel de l'enfant,
- à sa valorisation,
- à sa socialisation,
- à la responsabilisation de la famille.

### Objectifs spécifiques :

- Créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs (Organisation, méthodologie...),
- Travailler sur les apprentissages,
- Conduire à un minimum d'autonomie,
- Favoriser la communication au sein de la famille.

## V – LES BENEVOLES :

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire à laquelle il adhère. Il ne se limite pas à une aide aux devoirs et à des méthodes mais à une réflexion sur les outils propres à chacun.

Mais son rôle ne se limite pas à cela.

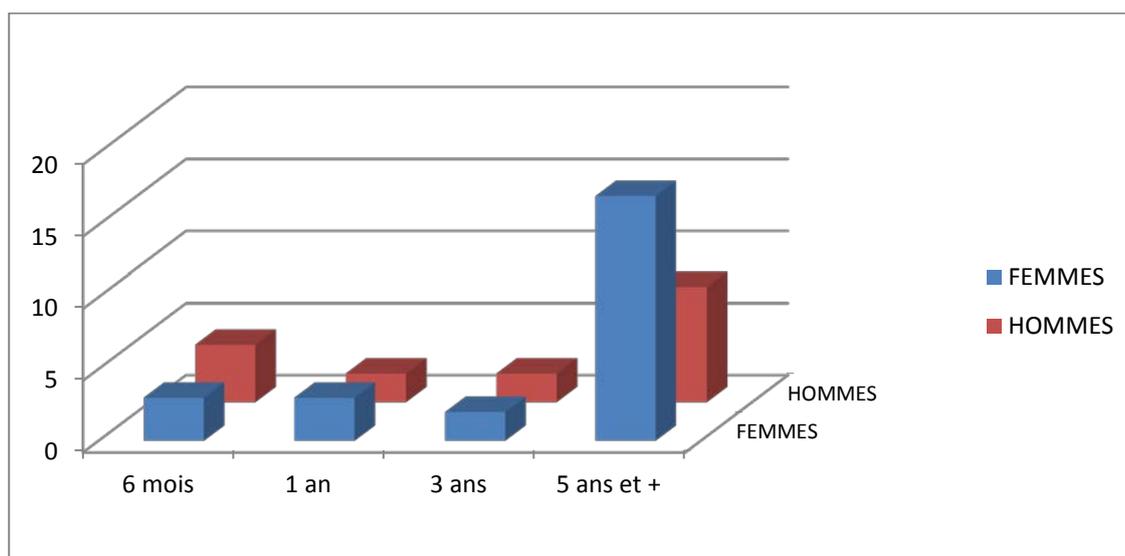
Il peut être la personne ressource qui favorisera la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

Par ailleurs, l'association lui apporte le cadre et la structure dont il a besoin afin qu'il ne s'isole pas avec la problématique d'une famille. Nous lui donnons les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler avec nous sur des objectifs définis.

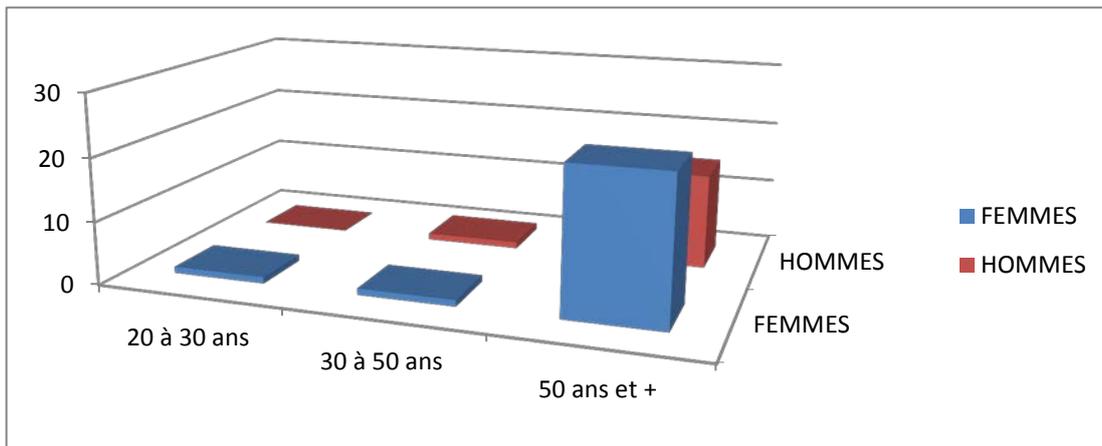
Son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.

Enfin, le bénévole ne manque pas d'associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.

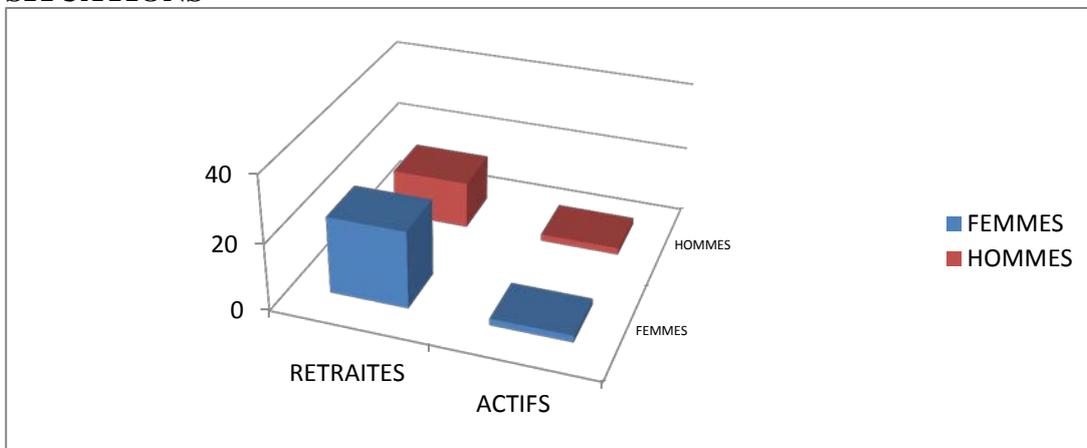
### ANCIENNETE DES 41 BENEVOLES



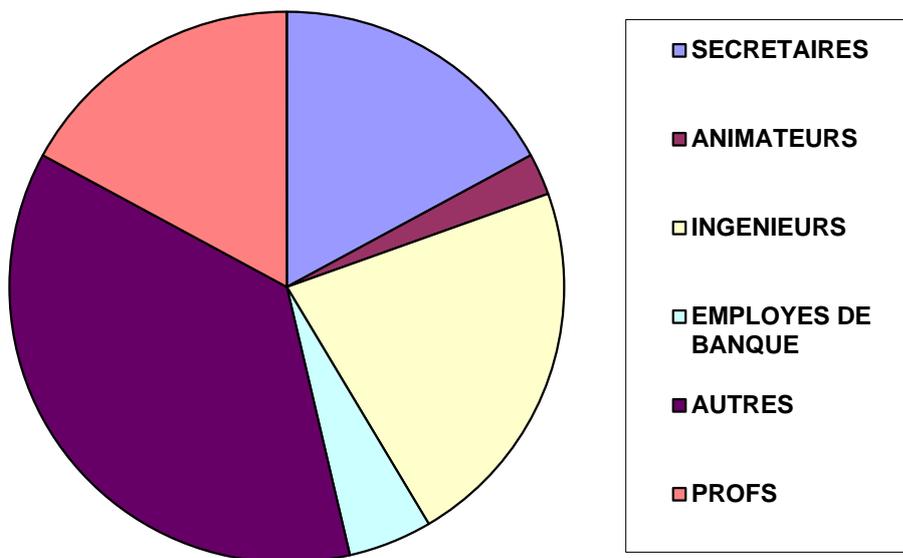
## MOYENNE D'AGES



## SITUATIONS



## PROFESSIONS



## VI – LE PUBLIC :

Nos interventions concernent entre autres :

- les familles récemment immigrées dont les enfants sont les plus fragilisés à cause des différences de culture et de langue,
- les enfants d'autres types de familles qui rencontrent des difficultés sur le plan de l'emploi et dont le chômage prolongé entraîne un processus de désocialisation,
- les enfants dont les deux parents travaillent,
- les familles monoparentales très isolées dans leur problématique.

Majoritairement, ces foyers vivent dans des conditions précaires compte tenu du faible nombre d'actifs. Cette action s'adresse donc à une population vivant dans des conditions peu propices à l'apprentissage scolaire et donc menacée de rupture avec l'école ou s'inscrivant dans une marginalisation sociale pour certains.

Des situations autres (moins aiguës) font l'objet de toute notre attention, surtout lorsqu'il y a rupture entre l'un des parents et l'enfant, notamment dans la période de l'adolescence.

Divorce, séparation et décès amènent dans nos locaux le parent confronté à une foule de problèmes dont l'enfant est au centre des préoccupations. Celui-ci manifeste son mal-être par des dérapages scolaires, voire un échec scolaire notoire ou des problèmes de comportement.

Les contextes familiaux étudiés nous ont livré plus d'un cas d'hétérogénéité entre des adultes analphabètes et des parents qualifiés. Ceux-ci ne font pas bénéficier leurs enfants de leur capital culturel, ce par manque de temps ou parce que les bonnes conditions pour transmettre font défaut.

Notre souci est d'aider les enfants de milieux défavorisés en priorité, en considérant que ce dispositif concerne une large population désavantagée sur le plan économique, social et culturel.

Une partie du salut scolaire de ces enfants est quelque part liée à un membre de la famille ou à un ami sur lequel ils peuvent s'appuyer. En effet, l'absence de référent dans ce registre pénalise inévitablement leur parcours.

Notre action s'oriente vers des enfants scolarisés du CP à la Terminale.

Nous comptabilisons, chaque année, de nombreuses demandes dans le registre des apprentissages (lecture, écriture...).

Les autres attentes sont diverses et dénotent chez certains jeunes un retard très enraciné où toutes les matières sont carencées par les manques d'assimilation. Ceci se révèle notamment à l'entrée du collège, compte tenu des demandes pressantes des élèves de 6<sup>ème</sup>.

Viennent ensuite les lycéens dont l'objectif à court terme est le Bac, leur demande se limitant à la matière déficiente à soutenir.

En résumé, les demandes implicites ou explicites qui motivent ce soutien ont, très souvent, pour origine un manque de confiance en soi, d'attention dispersée, de manque d'intérêt, d'absence de sens.

Nous travaillons sur ces différents champs, en prenant en compte l'enfant dans sa globalité et en s'abstenant d'un regard réducteur sur l'élève en difficulté, ce qui cloisonnerait notre type d'aide.

## VII – LES ENFANTS :

**41 BENEVOLES + 1 INTERVENANT POUR 136 ENFANTS**

**PRIMAIRE : 71**

CP:	CE1 :	CE2 :	CM1 :	CM2 :
6	13	19	19	14

**COLLEGE : 52**

6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
16	11	11	14

**LYCEE : 13**

2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Terminale
4	4	5

- \* 2 enfants en CLIS
- \* 1 handicapé
- \* **35 enfants en attente**

## VIII – LES FAMILLES :

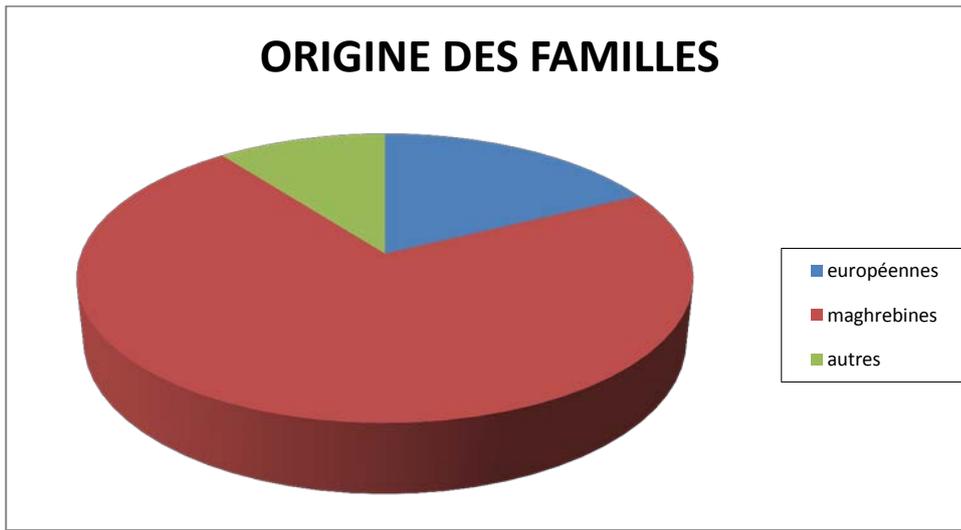
Elles sont au nombre de 99

Elles se décomposent ainsi **au niveau des origines**

\*Européennes : 24

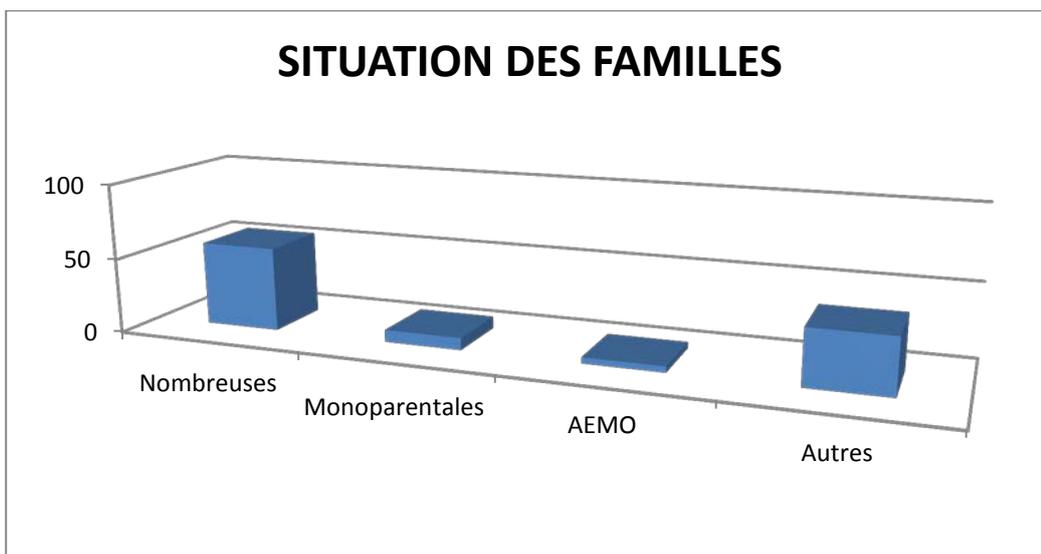
\*Maghrébines : 53

\*Autres : 9



Ainsi qu'au niveau de leur situation :

- Familles nombreuses : 56
- Familles monoparentales : 8
- Familles bénéficiant d'une mesure AEMO : 4
- Autres (1 ou 2 enfants) : 37



## **IX – LES ATELIERS :**

Ils sont ouverts tous les jours avec la possibilité de travailler sur des ordinateurs. Nous disposons de plusieurs logiciels et d'accès à internet. Nous proposons au-delà du soutien scolaire, des activités pédagogiques sous forme ludique.

### **\*L'atelier Mathématiques et divers**

Nous avons plusieurs moments d'intervention :

- le lundi de 14h à 18h. (niveau collège, cap) : 8 jeunes aidés
- le mardi de 14h à 18h (niveau collège) : 11 jeunes aidés
- le mercredi de 12h à 15h (niveau collège et lycée) : 4 jeunes aidés

Le mercredi de 9h à 12h : -16 jeunes aidés

-le jeudi de 15h30 à 18h30 (niveau primaire et collège) : 6 jeunes aidés

-le vendredi de 15h30 à 18h30(niveau collège) : 5 jeunes aidés

## **X - LES MOYENS :**

### **Supports pédagogiques :**

Pour l'apprentissage de la lecture, outre les livres de la méthode Léo et Léa, nous avons maintenant les CD-ROM. Nous entrons donc dans une dimension beaucoup plus ludique, ce qui a beaucoup de succès auprès de notre jeune public.

Nous utilisons indépendamment des livres scolaires, différents cahiers d'exercices, maths et français, cahiers de vacances... Ainsi nous varions les supports, autant que nous le pouvons afin de susciter l'intérêt chez les jeunes suivis.

### **Formation des bénévoles :**

Nous avons proposé dans un premier temps, une formation commune aux différentes structures d'accompagnement à la scolarité du département, ayant pour thème : « Les réseaux sociaux, vrais ou faux amis ».

Cette intervention a été animée par M. Olivier GERARD, responsable de l'UNAF, puis M. Jérôme REYNAUD est intervenu sur « l'Usage des réseaux sociaux... » Cette formation s'est déroulée à Château-Arnoux.

Les débats ont été orientés vers la communication entre parents et enfants autour d'internet...

Dans un deuxième temps, nous avons proposé, en interne, une rencontre, animée par Mme Bénédicte FLIELLER, psychologue, sur le thème « Comment mobiliser la motivation des enfants ».

La deuxième rencontre départementale, s'est déroulée à Digne-les-Bains, la première partie avait pour thème, « les troubles Dys. », Mme Delphine MAZON, neuropsychologue, a apporté des réponses à mettre en œuvre auprès des enfants touchés par ce handicap. M. MAURIN, conseiller pédagogique départemental, a animé la dernière partie en proposant une information pour l'adaptation pédagogique des élèves en difficulté.

### **Parentalité : accompagnement des parents**

Nous n'avons pas reconduit les ateliers cette année, compte tenu du faible nombre de participants. D'autres structures ont proposé des ateliers similaires, notamment dans le cadre de l'alphabétisation, sur la commune. Nous travaillons ainsi en partenariat avec cet organisme, ce qui nous permet d'orienter les demandes si besoin est.

### **Alphabétisation**

Dans le cadre du projet « femmes issues de l'immigration », mis en place par le CCAS, trois bénévoles, encadrés par une formatrice interviennent deux fois par semaine dans les quartiers et au centre-ville. Cette action vient tout à fait en complémentarité de notre travail en direction des familles et plus particulièrement des mères.

### **Supervision de la coordinatrice :**

Séances mensuelles avec une psychologue de l'association.

### **Régulation :**

La réunion de service, avec le Directeur d'Association, a lieu tous les quinze jours. Elle a pour objet d'étudier tous les nouveaux projets, l'organisation du service, d'éventuels problèmes rencontrés qu'ils soient administratifs, logistiques ou éducatifs

## **XI – LA REGULATION DE L'ACTION :**

### **Les familles :**

La coordinatrice fait un bilan trimestriel avec le bénévole, l'enfant et la famille au domicile de cette dernière. Le contenu porte sur l'évaluation du comportement et des résultats scolaires de l'enfant accompagné.

Cette rencontre permet de faire le point sur l'action en place. Chacun s'exprime sur ses observations, ses attentes, les difficultés rencontrées. Cela nous permet de nous recentrer éventuellement sur des objectifs plus spécifiques.

À cette occasion, la coordinatrice rappelle, si besoin est, le cadre et les limites de notre intervention et ce en faisant référence au contrat d'engagement signé mutuellement lors de la mise en place de l'action. Cette démarche permet de réguler l'accompagnement scolaire et de favoriser la communication entre les personnes concernées.

### **Les partenaires :**

Le lien entre les institutions et les professionnels qui interviennent auprès des enfants (psychologues, orthophonistes, assistantes sociales, éducateurs, professeurs) est assuré par la coordinatrice.

Des rencontres sont organisées en cours d'année afin d'échanger des informations et pouvoir articuler au mieux nos prises en charge.

### **Les bénévoles :**

Indépendamment des rencontres formelles et informelles avec la coordinatrice, des réunions sont proposées en cours d'année ainsi que des formations.

Ces actions ont principalement une fonction régulatrice.

## **XII – LES PARTENAIRES :**

### **L'éducation Nationale :**

Les chefs d'établissement connaissent notre dispositif. Ils font appel à nous ou nous envoient des familles.

Nous rencontrons les professeurs, au moins une fois, avec les bénévoles et les familles afin de faire le point sur l'enfant suivi. Cela nous permet de définir l'orientation du soutien.

Au niveau du collège, nous traitons avec les assistantes sociales scolaires, les Conseillères d'Éducation, etc.

### **Les travailleurs sociaux :**

- Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :

Les assistantes sociales nous interpellent lorsqu'elles repèrent, dans les familles, des difficultés liées à la scolarité.

Nous sommes parfois appelées à travailler conjointement sur certaines situations.

- Le service d'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) :

Les éducateurs font appel à nous afin d'apporter une réponse complémentaire à leur prise en charge. Cependant, nous ne pouvons pas satisfaire à toutes les demandes en raison de la complexité de certains cas.

- Le CCAS (centre Communal d'action sociale) :

Nous avons participé à l'élaboration du projet « Femmes issues de l'immigration », ainsi dans le registre de l'aide à l'alphabétisation des bénévoles issus de l'ATPE animent pour la deuxième année des ateliers. Une convention a été signée en 2008 avec le CCAS.

- Le CADA (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile) :

Le CADA nous interpelle pour des aides à l'alphabétisation concernant des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France. Une convention a été signée en 2008.

- L'UDAF, CCAS Sainte Tulle, Centre Social Château Arnoux...

Ces associations proposent sur d'autres secteurs des actions similaires aux nôtres. Nous travaillons ensemble sur les projets formation et leurs mises en place.

- LA PREVENTION SPECIALISEE

Des éducateurs spécialisés interviennent dans nos locaux, afin de présenter les différentes actions menées dans les quartiers et autres...

**Les financeurs :**

- \* État
- \* Région
- \* Conseil Général
- \* Municipalité de Manosque
- \* CAF
- \* DDASS
- \* FASIL

**XIII – CONCLUSION :**

Nous avons enregistré cette année une baisse sensible des bénévoles, cependant, le nombre d'enfants suivis a été maintenu, grâce aux nombreux ateliers, qui fonctionnent tous les jours.

Nous notons l'importante implication des bénévoles qui interviennent plusieurs fois par semaine et plusieurs heures consécutives.

Nous espérons maintenir le dispositif et le développer si de nouveaux bénévoles se présentent. Certes la conjoncture n'est pas très favorable et n'incite pas les intervenants à se rendre dans les quartiers...

Nous en prenons note et portons tout de même un regard optimiste sur les actions menées.

Le service ATPE